



**Conseil municipal  
24 juin 2014  
Réforme des rythmes scolaires**

Madame Poulain, vous nous présentez aujourd'hui votre réforme des rythmes scolaires. Si le principe de la réforme des rythmes scolaires nous est imposé par la loi, il revient à la commune de l'organiser dans l'intérêt des enfants. C'est l'intérêt des enfants et uniquement l'intérêt des enfants qui doit nous guider.

Je voudrais rappeler quelques chiffres, qui figurent dans la note de synthèse : chaque année, 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme. 15 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans sont en dehors du système scolaire. Il y en avait 11 % il y a vingt ans. 19 % des élèves ont des difficultés de lecture à l'entrée en sixième.

Les écoliers français travaillent plus que leurs voisins européens : 864 heures de cours par an, contre une moyenne européenne inférieure à 800. Mais leur apprentissage est aussi plus concentré : 144 jours annuels, contre 188 pour les Finlandais. Cette organisation plus dense est aussi plus fatigante et productrice d'échec.

On pense souvent que le collège est le maillon faible du système scolaire français, mais en réalité, le collège est souvent le révélateur de difficultés préexistantes. C'est dès l'école primaire qu'il faut s'attaquer à la difficulté scolaire.

Pour toutes ces raisons, la semaine de quatre jours, décidée en 2008 par Nicolas Sarkozy, était une aberration pédagogique. La réforme des rythmes scolaires va dans le bon sens et nous y sommes favorables.

Pour autant, un principe nous guide, c'est celui de l'égalité républicaine. Partout sur le territoire de la République, les élèves doivent avoir le droit au même enseignement. A la rentrée prochaine, ce ne sera pas le cas puisque la réforme Peillon amendée par Benoît Hamon se fait sans cadrage national et engendrera des coûts qui seront à la charge des communes, même si dans un premier temps, l'Etat versera une compensation partielle.

Partant de là, vous nous présentez ce soir votre organisation. Vous avez décidé de regrouper les Temps d'Activités Périscolaires sur une seule après-midi, le mardi, le jeudi ou le vendredi



**Conseil municipal  
24 juin 2014**

**Réforme des rythmes scolaires**

après-midi. Cette organisation va totalement à l'encontre de l'esprit de la réforme des rythmes.

Lors de la commission des finances d'hier, vous nous disiez qu'aucune association sportive n'avait répondu à l'appel à participer. Ce que vous nous proposez, c'est trois heures d'activités encadrées par des animateurs. Trois heures d'affilée, c'est long, pour des élèves de maternelle pour qui une activité de 45 minutes après 16h aurait largement suffi.

Votre projet ne permet pas de choisir entre différentes activités. Dans l'ancien projet qui avait été travaillé par l'équipe précédente, il était possible par exemple de s'inscrire à l'activité du lundi, mais pas à celle du mardi en fonction des activités proposées durant les TAP.

Avec votre organisation, 3 jours sur 4, les élèves continueront de terminer à 17h, leur journée de travail n'est pas allégée du tout.

Pour notre groupe, votre mise en place de la réforme des rythmes scolaires est une aberration qui va contre l'esprit de la loi et contre l'intérêt des élèves. Nous voterons contre cette délibération.

**David NOËL**